

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 26 JUILLET 2018

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,

Présents : BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, NAVILLE Catherine, PISANI Éric, REMY Alain
Absents excusés : DESALMAND Joël (a donné procuration à DEAGE Patricia), MARECHAL Jérôme, PINGET Philippe (a donné procuration à BRANTUS Michel),
Absents : BARRAU Jean-François, MARECHAL Edwige, MENONI Andrea

Mme DEAGE Patricia est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de participation financière au SM3A pour les frais de démoustication pour 2018 ;
- Désignation de membres pour le COPIL du site Natura 2000 Vallée de l'Arve.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce rajout à l'ordre du jour.

1. Avenants au marché « extension école maternelle » :

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'a pas été prévu suffisamment de w-c et qu'il convient d'en créer un de plus. Lot 6 peintures extérieures et intérieures BONGLET 672,00 € HT soit 806,40 € TTC

- Lot 7 menuiseries intérieures bois ROUX 1 804,00 € HT soit 2 164,80 € TTC
- Lot 8 cloisons faux plafonds BONGLET 1 016,00 € HT soit 1 219,20 € TTC
- Lot 9 carrelages chape BOYER 1 422,90 € HT soit 1707,48 € TTC
- Lot 11 chauffage sanitaires ventilation FLUID'AIR 4 752,39 € HT soit 5 702,87 € TTC
- Lot 12 électricité courant faible MUGNIER'ELEC 772,25 € HT soit 826,70 € TTC

De plus, pour le lot 7 menuiseries intérieures bois, des modifications d'agencement ont été opérées et engendrent un avenant de 1 453,00 € HT soit 1 743,60 € TTC. De même, pour le lot 11 chauffage-ventilation-sanitaire, la fourniture et la pose d'une sonde CO2 et la suppression du contrôleur de vitesse induit un avenant de 721,18 € HT soit 865,42 € TTC.

Il présente à l'assemblée délibérante les avenants générés par ces travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et ayant délibéré, à l'unanimité, accepte les différents avenants au marché « extension de l'école maternelle » et charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

2. Création de postes au service enfance jeunesse :

CONSIDERANT la nécessité de créer deux postes d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (32/35e annualisés) afin d'assurer les missions

- d'animation des temps d'activité périscolaire, de la garderie et de l'accueil de loisirs,
- de la surveillance de la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide la création, à compter du 1er septembre 2018, de deux postes d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à hauteur de 32/35ème d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu, précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget et autorise M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Démoustication saison 2018-Participation financière à l'EID-Demande de subvention auprès du SM3A :

Considérant que le montant de la participation de la commune de Scientrier pour la campagne de démoustication s'élève à 7 613,38 € pour 2018 ;

Considérant que la commune peut solliciter une subvention du Syndicat Mixte d'Aménagement des Abords de l'Arve (SM3A) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le versement d'une participation financière de 7 613,38 € à l'EID au titre de l'année 2018. Les sommes sont inscrites au budget, sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès du SM3A pour la campagne de démoustication 2018 et autorise M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Désignation d'élus membres du COPIL du site Natura 2000 de la vallée de l'Arve :

M le Maire informe l'assemblée que la préfecture de Haute-Savoie, par arrêté 2014 293-0010, demande à chaque commune siégeant au COmité de PILotage (COPIL) du site Natura 2000 Vallée de l'Arve de désigner un représentant élu titulaire et un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Valérie LANOVAZ-DETURCHE comme membre titulaire au COPIL du site Natura 2000 Vallée de l'Arve et Mme Isabelle BRON comme suppléant.

5. Subventions versées à des associations 2018 :

M le Maire informe l'assemblée que des associations ont demandé une subvention pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- 400 € à l'association Les Z'Amis d'Chentry
- 400 € aux donateurs de sang de Reignier
- 173 € à l'Association des Parents d'Elèves de Scientrier.

6. Décisions-devis :

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ordinateur doit être remplacé au secrétariat. Un devis a été établi par SIG (Solution Informatique Glogale) pour un montant de 565.01 € HT. M le Maire a validé ce devis.

7. Questions diverses :

- SCOT Cœur de Faucigny : des commissions thématiques sont mises en place. Les élus doivent dire s'ils veulent faire partie de l'une de ces commissions.
- Mise en disponibilité d'une des secrétaires pour un an.
- Inauguration extension école maternelle le 31/08/2018 à 19h00.
- Les réunions du conseil municipal seront de nouveau à 20h30 à compter de celle de septembre.